M. Landais, dans son mouvement d'indignation si légitime, a oublié la loi. L'image du Christ se trouve dans les enceintes judiciaires parce que la formule du serment invoque le Créateur. Le crucifix ne peut donc être enlevé d'un prétoire sans violation flagrante de la loi, et ce n'est pas une démission qui aurait du être adressée au garde des sceaux, mais une plainte contre un magistrat qui foule la loi aux pieds.

Ce juge de paix devrait être révoqué dans les vingt-quatre heures, mais avec le gouvernement que nous avons, il sera nommé premier président. (*Patrie*)

Bulletin Economique

Société des agriculteurs de France

Dernière séance. — Le Président, M. le marquis de Dampierre, annonce à la société, la douloureuse nouvelle de la mort de M. Dronyn de L'huye, qui a eu lieu ce matin, cet homme éminent a été le vrai fondateur de la société et dans ses moments si s'inquiétait encore de nos travaux; c'est une perte immense pour la société des Agriculteurs.

La dernière séance de la société a été remplie par les vœux suivants.

On a demandé le retour à la loi du 25 mars 1851 constitutive. On a demandé également que les délégués des comices se réunissent dans les concours régionaux pour conférer sous la présidence des inspecteurs généraux du ministère, des intérêts agricoles de chaque région.

Des prix ont été accordés aux cultivateurs qui avaient obtenu le rendement en blé le plus élevé, en Loir-et-Cher et dans les Côtes-du-Nord, au rapport de M. Dessaigues dans ce département, M. Armeline de la Brisselaine a cité des rendements de 45 et de 35 hectolitres à l'hectare obtenus par les lauréats du concours au moyen de l'emploi des engrais de mer. De pareils rendements sont de nature à éveiller l'attention des agriculteurs intelligents. On doit savoir gré à la société de les récompenser et il est très utile de les révéler.

La gestion des tarifs de chemins de fer appliqués à l'agriculture, a donné hier à un débat auquel ont pris part MM Bordet, Comte de Pazzis, de Salvandy, Ameline de la Brisselaine, Tessannière et Victor Lefranc.

L'assemblée a confirmé ses votes antérieurs, émis dans le sens d'une simplifications et d'un allégement dans les tarifs et a invité sa commission des chemins de fer à lui présenter l'an prochain une étude complète sur la question, Il n'y a pas de problème plus actuel et plus important après la question des douanes et des impôts.

M. de Montcault a formulé ces vœux en faveur de l'extention de l'enseignement agricole, tant supérieur que primaire.

M. le président a clos la session en déclarant qu'on ne pouvait mieux utilisé une session de huit séances que l'assemblée ne l'a fait. La société a le droit de s'énorgueillir de ses travaux et elle peut se rendre cette justice que l'intérêt de l'agriculture a été continuera d'être son seul mobile. (*Havas*)

NOUVELLES MILITAIRES

Le projet de loi ministériel sur l'avancement nous suggère les questions suivantes :

Le programme d'examen pour chaque grade sera-t-il inscrit dans la loi ou laissé à un règlement à intervenir emanant du ministre de la guerre?

Le projet ne se préoccupe pas des officiers que leur ancienneté appellerait à passer au grade supérieur au moment de la promulgationde la nouvelle loi ; ne serait-il pas excessif de soumettre ces officiers, du jour au lendemain, sans préparation préalable, à l'obligation d'examens où ils pourraient échouer?

Un lieutenant, par exemple, comptant 7 ans de grade et 25 ans de services, qui serait jugé, faute d'avoir pu se préparer, insuffisant par la commission, serait-il renvoyé de l'armée dans des conditions humiliantes, et verrait-il sa carrière brisée sans égards pour de bons et loyaux services? Une disposition transitoire ne dispensera-telle pas de l'examen les officiers ayant droit à l'avancement à l'ancienneté en vertu de la loi actuelle?

Avis aux réservistes.

Le ministre de la guerre vient d'adresser aux généraux commandant les corps d'armée et aux gouverneurs militaires de Paris et de Lyon une circulaire dont la teneur suit :

Mon cher général,

Mon attention a été appelée sur les inconvénients que peut présenter pour l'agriculture, sur certains points du territoire, la convocation, au commencement du mois de mars prochain, d'une partie des réservistes de la classe 1872 et des hommes de l'armée territoriale des classes de 1868 et 1869.

Pour remédier, autant que possible, à ces inconvénients, j'ai décidé que vous pourrez accorder des ajournements à une autre période d'exercices aux *cultivateurs* et aux *ouvriers agricoles*, convoqués pour les différentes périodes du mois prochain, qui vous en feront la demande par l'intermédiaire du sous-préfet de leur arrondissement et dont la présence sera déclarée, par ce fonctionnaire, *indispensable* pour les travaux des champs. Toutefois il importe que ces sursis ne soient accordés qu'avec *une grande réserve*.

La crainte du service militaire a parfois donné lieu à des supercheries fort curieuses. En voici quelques-unes :

Un conscrit se disait paralysé du bras droit. Tous les moyens employés pour déjouer sa fraude avaient échoué. On proposa l'amputation ; on le conduisit à l'amphithéatre ; l'appareil nécessaire pour l'opération fut mis en évidence ; on fit usage d'un tourniquet hémostatique ; on saisit le couteau ; — le malade ne broncha pas.

Il fallut inventer un prétexte pour arrêter l'opération, et Fallot dut évacuer le simulateur sur un hôpital voisin. Pour faire le trajet, il fallait traverser une rivière. On convint avec le guide qu'à un signal donné le faux paralytique serait précipité à l'eau. Ce qui fut dit fut fait. Pendant quelque temps, le soldat en question essaya de nager seulement du bras gauche ; puis il lâcha un gros juron et se décida à user de son bras droit pour sauver sa vie.

Et que d'expédients douloureux ou bizarres! Certains de ces malheureux insuffient de l'air sous leur peau pour imiter l'œdème ou l'hydropisie.

L'anecdote que conte ensuite notre confrère est un peu raide, mais elle est bien drôle :

Donc, un beau jour, Champouillon vit arriver au conseil de révision un jeune conscrit, muni d'un ventre de dimension prodigieuse. La plupart de ses collègues crurent à une maladie grave et tout à fait anormale. Champouillon seul ne se laissa pas abuser. Il constata à l'auscultation des fluctuations équivoques, et il ne tarda pas à acquérir la conviction que ce homme avait poussé la fantaisie jusqu'à prendre un... lavement d'air. Comment s'y était-il pris pour emmagasiner une provision de gaz aussi considérable? C'est ce que je ne me charge pas d'expliquer.

Deux gendarmes étaient là. Il les fit approcher, ordonna au soldat insuffié de s'étendre sur le dos, et enjoignit aux deux gendarmes du s'asseoir sur la partie ainsi transfigurée. Quand le malade fut complètement dégonflé, il fut déclaré bon pour le service, et on pense bien qu'il n'échappa point aux jours de prison réglementaires.

Le lendemain, un journal satirique s'empara de l'aventure et représenta le patient, les deux gendarmes, ainsi que Champouillon gravement occupé, à l'aide d'un anémomètre, à mesurer la vitesse du courant d'air.

De même, il est facile de simuler l'épilepsie :

Autre anecdote. Esquirol avait soutenu qu'un médecin instruit et expérimenté ne pouvait se méprendre quand il voyait simuler une attaque d'épilepsie. « Or, raconte Trousseau, un jour, après sa visite à la maison de Charenton, nous nous entretenions de ce sujet avec Esquirol et M. Calmeil. Tout à coup, M. Calmeil tombe sur le tapis, dans de violentes convulsions. Esquirol, après un instant d'attention, se tourne de mon côté et me dit : « Le pauvre garçon, il est épileptique! » A peine avait-il achevé sa phrase que M. Carmeil était devant lui et lui demandait s'il croyait encore qu'il fût impossible de simuler l'épilepsie.

ROUBAIX-TOURCOING

et le Nord de la France

Lamairie nous communique l'avis suivant

« Les élèves du 2me cours danglais et ceux du cours d'espagnol sont prévenus que ces cours, suspendus depuis quelque temps par suite de maladie du professeur, reprendront, le cours d'espagnol à partir de jeudi 3 courant et le cours d'anglais à partir de vendredi 4 de ce mois aux heures habituelles. »

L'*Emancipateur* de Cambrai annonce une nouvelle qui sera accueillie avec joie par tous les fidèles de notre diocèse et que nous nous empressons de reproduire :

« Nous croyons qu'il est de notre devoir de ne point tarder plus longtemps à faire partager au clergé et aux fidèles du diocèse de Cambrai une grande joie dont la nouvelle fut connue dans la ville archiépiscopale dès vendredi soir. L'*Emancipateur*, condescendant aux désirs exprimés, a gardé jusqu'à ce jour le silence, mais Monseigneur l'Evêque de Lydda ne peut point nous reprocher de dire publiquement les paroles que S. G. Monseigneur l'Archevêque-nommé de Cambrai a prononcées pour qu'elles fussent connues de tous.

« L'Evêque de Lydda, a dit Mgr Duquesnay, était le fils du cardinal Régnier, il sera mon frère. »

« Mgr Monnier ne quittera pas le diocèse. Il demeure l'auxiliaire de l'Archevêque de Cambrai.

» Cette décision, qui comblera de joie le diocèse tout entier, nous impose le devoir de faire parvenir à Monseigneur l'Archevêque l'expression de notre profonde et sincère reconnaissance.

» Lorsqu'il arrivera au milieu de nous, les cœurs n'auront pas besoin de « faire connaissance » avec le sien pour lui vouer une entière affection, puisque cette sympathie et ce dévouement dont ses enfants l'entoureront seront les mêmes dont ils entourent depuis de longues années déjà le saint et populaire évêque de Lydda. »

Le mardi gras s'est passé sans incident. Les groupes de masques ont été ni plus ni moins bruyants que les années précédentes.

Des chansons en patois, composées par des poètes roubaisiens, ont été chantées par différentes sociétés.

Un vol important a été commis, hier soir, chez M. Lerouge, receveur au bureau d'octroi de la rue de Lannoy. L'importance du vol, consistant en bijoux et en numéraire, s'élève à 1500 fr. Une enquête est ouverte.

Les funérailles de M. Désiré Delahousse conseiller municipal de Roncq, ont eu lieu hier matin, dans cette localité.

La foule était énorme.

Les coins du poêle étaient tenus par M. Baucarne-Leroux, président du comice agricole ;

M. Antoine Delannoy, marguillier de la paroisse St-Roch ;

M. Bonte et six conseillers municipaux.

Le cortége funéraire se composait :

1° du Conseil Municipal de la commune de Roncq ;

2° de la *Fanfare* du hameau du Blanc-Four ;

3° de la société des anciens soldats ;

4° de la société de secours mutuels ;

5° des deux sociétés de St-Roch ;

6° des élèves des écoles.

Toutes les maisons devant lesquelles a passé le convoi, étaient tendues de deuil.

Trois discours ont été prononcés au cimetière : un par M. Baucarne-Leroux, au nom du comice agricole, le second par M. Auguste Chombeau, pour la *Fanfare* du Blanc-Four, le troisième par M. Dutilleul.

Par suite de l'annulation des élections municipales de Fenain, M. le préfet du Nord a, par arrêté du 25 février dernier, convoqué les électeurs de cette commune pour le 13 mars prochain, à l'effet d'élire le conseil municipal.

M. Géry-Legrand, maire de Lille, vient d'adresser la lettre suivante à M. Henri de La Pommeraye, le conférencier que la ville de Lille a pu entendre dimanche au Palais-Rameau.

Lille, le 26 février.

Le maire de la ville de Lille à M. Henri de La Pommeraye.

Monsieur,

La fête d'hier a reçu le plus grand éclat du généreux concours que vous avez daigné nous accorder. La glorification de l'illustre poète dont la France s'énorgueillit, vous a inspiré des accents qui ont vivement ému la foule accourue pour vous entendre. Elle vous l'a témoigné par ses bravos enthousiastes.

A mon tour, je vous demande la permission Monsieur, de vous dire que l'administration, municipale demeure sous le charme de votre merveilleux talent, et de vous exprimer sa gratitude pour la puissante assistance que vous lui avez apportée dans cette fête mémorable.

Désireux de perpétuer le souvenir du service éminent que vous lui avez rendu avec tant d'empressement et de libéralité, elle serait flattée que vous voulussiez bien accepter une médaille rappelant la date glorieuse du 27 février, et qu'elle aura l'honneur de vous adresser dès qu'elle sera gravée.

Veuillez, etc.

Le Maire de Lille,
GÉRY LEGRAND.

Nous lisons dans le *Progrès du Nord* :

La Société des Gais-Railleurs, de Roubaix, a envoyé, samedi dernier, l'adresse suivante à Victor Hugo :

En célébrant dignement le 80e anniversaire de Victor Hugo, la France s'honore et les Français se grandissent.

Au monde entier, ils disent que fêter ses génies c'est les comprendre et que les comprendre c'est pouvoir les imiter sinon les suivre.

Incarnation de l'une de vos incarnations, de Swynplaine, mais maîtresse d'accélérer ou de retarder son rire, la Société des Gais-Railleurs de Roubaix, est heureuse, en ce jour, de pousser son cri d'allégresse et d'entendre tous les échos de redire ainsi.

La République venait, la République est venue.

Humanité ton règne commence.

Vive Victor Hugo! le plus illustre et le plus infatigable de tes défenseurs.

Salut à l'immortel poète!

Pour le Comité :
Le Secrétaire : A. TOULET.

EMPRUNT DE LISTE 1860. — Voici la liste des numéros tirés mercredi matin, à l'Hôtel-de-Ville :

Remboursable par 25,000 fr. n° 101,817.
Par 10,000 francs 881.
Par 1000, nos 28872. — 41608. — 483, — 86394, — 15499, — 29232, — 165156.
Par 500, numéros : 46,924. — 171,316. — 142,939. — 58,837. — 74,304. — 9,261. — 51,031. — 137,606. — 27,583. — 169,043.
Par 400 numéros : 109,937. — 127,390. — 118,897. — 77,669. — 132,026. — 124,020. — 128,865. — 104,360. — 99,678. — 112,612. 120,066. — 12,124. — 81,243. — 13,963. — 26,638.
Par 200, numéros : 70,524. — 64,851. — 39,518. — 125,228. — 106,841. — 10,381. — 53,531. — 61,590. — 35,809. — 69,166. — 8,204. — 60,828. — 169,013. — 49,649. — 9,752. — 4,189. — 156,475. — 65,919. — 16,014.

L'administration de la grande société régionale d'horticulture du Nord de la France, qui compte aujourd'hui environ 550 membres, a fixé définitivement la date de l'inauguration solennelle de la société, au dimanche 6 mars prochain. A cet effet, le Palais-Rameau sera soigneusement décoré et des apports de plantes diverses, de la part des sociétaires, donneront à cette fête un cachet tout-à-fait de circonstance.

Des musiques se feront entendre de 11 heures à 3 heures. Le public sera admis gratuitement, de 10 heures du matin à 6 du soir.

Nos artistes du Nord, pensionnaires à l'Académie de France à Rome, viennent d'obtenir un nouveau succès pendant la fête du Carnaval.

A l'unanimité, le jury romain a accordé le prix pour le plus beau char « au *Rinascimento* » de la France, monté par tous les pensionnaires de l'Ecole en délicieux costumes Charles IX et traîné par six chevaux richement caparaçonnés, aux accents de fanfares caractéristiques.

Ce char allégorique, dont tout le monde admirait les lignes élégantes et la belle ordonnance, a été dessiné par Giraud, élève de première année, dans la section d'architecture. Les statues et les autres ornements ont été modelés par Lanson, *Cordonnier* et *Fagel*. Les beaux costumes Charles IX sont l'œuvre de Chartran, de la section de peinture.

Sur tout le parcours le char des jeunes artistes français a été salué des cris de : Vive la France!

Avis aux conscrits musiciens.

Le 21e de ligne, en garnison à Langres, demande des musiciens. S'adresser à M. Rousselle, chef de musique au régiment.

Nota. — M. Rousselle est Lillois.

On signale l'apparition de faux billets de la Banque de France.

Pour arriver à discerner les billets faux des vrais, il conviendra et suffira de bien examiner la large bande courbe, très claire, sur laquelle se détachent, en sombre, les mots : Banque de France, dans le billet authentique; elle est à peine distincte, ou, pour mieux dire, n'existe pas dans le billet faux.

La gravure du verso et les figures qu'elle représente sont extrêmement défectueuses dans les billets faux actuellement en circulation ; elles n'offrent qu'une masse confuse, sans ombre ni lumière. Son inperfection, beaucoup plus accentuée que celle du recto, suffirait, à elle seule, pour faire reconnaître la contrefaçon.

Enfin, il est important d'observer que le bleu employé pour l'impression du billet authentique est beaucoup plus azuré que celui du billet faux, et que ce dernier verdit à la lumière.

HYGIÈNE ALIMENTAIRE. — Sous ce titre, nous lisons dans le *Courier du Pas-de-Calais* :

Un cheval en parfait état de graisse a été confisqué hier à l'abattoir d'Arras, parce que, à l'examen des organes internes, il a été constaté sur le poumon un certain nombre de tubercules miliaires.

— VALENCIENNES. — Dans le défilé des étudiants à Paris, devant la maison de Victor Hugo, figurait, au dire du *Courrier populaire*, une délégation du Lycée de Valenciennes.

— Nous apprenons que les courses de Valenciennes, dont le succès a été autrefois si grand, sont en voie de réorganisation. Une société nouvelle vient de se former et espère donner sur l'Hippodrome de Vicq une brillante réunion qui aurait lieu, nous dit-on, le dimanche 17 juillet prochain.

Le programme paraîtra incessamment.

— DOUAI. — M. Storez, ancien architecte, inspecteur des travaux publics de Paris, vient de verser, au *Denier des Ecoles catholiques*, une somme de deux cents francs.

Il y a quelques jours, le même généreux donateur nous faisait remettre, dit l'*Indépendant*, une somme de cent francs que nous avons versée entre les mains de l'honorable Colonel Directeur de l'Arsenal de Douai, au profit des ouvriers et ouvrières de la Cartoucherie de Douai.

Nous avons appris avec intérêt que le service de la Cartoucherie a continué à occuper tous les ouvriers qui y étaient employés et qu'il n'a été obligé de renvoyer momentanément que 50 ouvrières environ qui seront reprises, vers le premier avril prochain, à la réouverture des ateliers.

— Voici les numéros des obligations de l'emprunt de 1872 de la ville de Douai qui sont sortis au septième tirage, du 1er mars 1881 :

162 — 86 — 68 — 40 — 115 — 61 — 155 — 47 — 170 — 165 — 94 — 99 — 106 — 125 — 53 — 51 — 119 — 48 — 176 — 92.

Ces titres seront remboursables le 1er avril prochain.

— SOMMAING-SUR-ECAILLON. — Une femme de cette commune vient d'opérer dans sa basse-cour une cure assez extraordinaire. Ses poules avaient l'habitude d'aller chaque jour picorer dans le jardin du voisin. Un matin elles revinrent toutes malades et l'une d'elles tomba foudroyée.

La fermière eut bientôt découvert la cause de cette *mort subite* et, se souvenant qu'aux grands maux il faut appliquer les grands remèdes, elle prit ses six poules l'une après l'autre, fendit leur gave à l'aide de ciseaux, en retira le poison, puis recousit la gave.

Les poules ont, depuis cette habile opération, repris vigueur et continué de pondre; mais elles ne continuent plus, et pour cause, à aller marauder dans l'enclos du voisin.

— BÉTHUNE. — On lit dans le *Journal de Béthune* :

« L'épouvantable histoire que nous allons esquisser s'est passée à Douvrin et vient de se terminer devant le tribunal :

» Il n'avait que sept ou huit ans, le pauvre chéri! Bien jeune encore, il avait perdu sa mère, et, quelque temps après la mort de celle-ci, il se trouva livré aux brutalités inouïes d'une marâtre.

» Marie Bourbotte, âgée de 24 ans, devint sa belle mère : hélas! les tendresses dont il était autrefois l'objet, disparurent tout à coup et les traitements les plus barbares lui étaient réservés.

» Euphrasie Hanicotte, la mère de Bourbotte, un monstre comme sa fille, vint habiter la même maison. Toutes deux conçurent pour le malheureux enfant les sentiments féroces d'une haine implacable et d'une cruauté lâche qu'elle ne tardèrent pas à mettre à exécution.

» Vers le commencement de novembré dernier, l'innocente victime, malgré le froid qui faisait trembler ses petits membres, fut impitoyablement enfermée dans une mansarde dont la toiture était crevée en plusieurs endroits. L'enfant, couvert d'une chemise seulement, n'avait pour se garantir du froid des nuits qu'une mauvaise toile à laquelle on donne le nom de wassingue ; on alla jusqu'à le priver des aliments nécessaires pour le faire vivre.

» Ses larmes, ses souffrances sans nom, ses supplications à genoux et les mains jointes, ses sanglots, ses cris de terreur pendant les sombres nuits d'hiver, ses plaintes continuelles et s'affaiblissant de plus en plus auraient dû finir par attendrir le cœur de ces démons, si la nature ne les en avait privées, et, pendant plus de deux mois, elles poursuivirent sans pitié le but monstrueux qu'elles voulaient atteindre.

» Les forces de l'enfant, au milieu d'une si grande misère, ne tardèrent pas à diminuer. Un jour, c'était au commencement de janvier, on ne l'entendit plus dire qu'il avait faim. Il était mort... Il était allé chercher au Ciel les caresses de sa mère.

La mère et la fille sont condamnées à deux ans de prison et 300 fr. d'amende.

» Il paraît que Fernand Bourbotte s'était rendu leur complice. Il est condamné à huit mois de prison.

— TEMPLEUX. — Un jeune homme de Templeux-le-Guérard, âgé de 20 ans, domestique chez M. Thuillier, marchand de vaches au Roussoy, a tenté de se suicider lundi, vers onze heures du soir, en se tirant un coup de revolver dans la bouche. Son état est assez grave.

— AUBERS. — Avant-hier, à deux heures du matin, un incendie a éclaté à Aubers, dans la ferme de M. Charles Durlez, La toiture de la maison d'habitation, deux mansardes pleines de grains et 3,000 kilog de paille, entassée dans le grenier, ont été la proie des flammes. La perte assurée, est de 2 à 3,000 fr.

— AUDREHEN. — Samedi matin, à trois heures, le feu s'est déclaré dans une grange d'une ferme au hameau de Joudolles, commune d'Audrehen.

La perte, assurée, est de 2,700 francs.

— CAULLERY. — Jeudi dernier, la nommée Henriette François, âgée de 74 ans, mendiante, résidant à Caullery, a été trouvée noyée dans une mare d'eau, située au territoire de Malincourt.

— LA MADELEINE-LEZ-LILLE. — Un bureau télégraphique est ouvert à La Madeleine-lez-Lille, à dater de ce jour.

— PONT-DE-BRIQUES. — Un fâcheux accident est arrivé samedi, à neuf heures du soir, à la gare de Pont-de-Briques. La dame Decreux qui s'y trouvait avec son mari, ayant voulu monter dans un train en marche, a été bousculée par un des poteaux de la marquise de la gare et a été traînée l'espace de quelques mètres, sans cependant éprouver d'autre accident que sa robe arrachée. Son mari qui était monté le premier dans le wagon, croyant sa femme dans une périlleuse situation, essaya de lui porter secours en sautant en bas du train. Malheureusement il tomba le pied à faux et se cassa la jambe gauche. Ramené par le premier train à Boulogne, il y a reçu les soins de MM. les docteurs Ovrois et Fillette qui ont réduit la fracture.

NOTABILITES COMMERCIALES

de Roubaix

AU MOUTON COURONNÉ. Nouveautés. Gde-Rue, 58

Hri DELEPORTE, Gde-Place, contour St-Martin
CHAPELLERIE en tous genres

Mlle TEMPEZ. Spécialité de Chaussures
GRANDE-RUE, 44 BIS

LIBOSSART Frères, rue du Curé, 10
Spécialité pr Noces et Baptêmes. Glaces pr malade

A. LECLÈRE, marchand-tailleur, 31, Gde-Rue
Haute Nouveauté Française et Anglaise
MAISON SÉRIEUSE NE FAISANT QUE LA MESURE

DESBONNET-AVETTANT, Grande-Rue, 20
SPÉCIALITÉ DE BLANC ET DEUIL

BARREZ-LEULIETTE, 30, r. du Vieil-Abreuvoir
Pianos, Musique, Abonnement et Location.

DUHEM-MERCHEZ, Grande-Rue, 31
Corsets, Jupons et Tournures
MACHINES A COUDRE EN TOUS GENRES.

AU PALAIS DE CRISTAL, 16, Grande-Rue
Confections pr Hommes et Enfants.

Mme CHATTELEYN-ONOF, contour Notre-Dame
COURONNES MORTUAIRES
Plantes et Bouquets en tous genres

QUEVERUE-MICHAUX, fabricant de Billards
Succr de Vandecasteele, ancnne mne Bocq
RUE DES DOUZE-APOTRES, 11, A LILLE

SPÉCIALITÉ DE CURAÇAO
TREIZE MÉDAILLES OR, VERMEIL, ARGENT & BRONZE
R. SCHOUTHETTEN, 17, r. d'Esquermes, Lille

FLINOIS-BLONDEAU, Grande-Rue, 13.
HORLOGERIE, BIJOUTERIE, ORFÈVRERIE
parures diamants pendles bronze et composition

Lettres mortuaires et d'obits

IMPRIMERIE ALFRED REBOUX. — **Avis GRATUIT** dans le *Journal de Roubaix* (grande édition) dans le *Petit Journal de Roubaix*, dans le *Mémorial de Lille* et dans la *Gazette de Tourcoing*.

Caisse d'épargne de Roubaix
Bulletin de la séance du 27 février 1881

Sommes versées par 400 déposants, dont 38 nouveaux.	25,177 fr. 00
102 demandes en remboursement	18,067 fr. 00

Les opérations du mois de février sont suivies par MM. Victor Defrenne et Edouard Watine directeurs.

CONVOIS FUNÈBRES ET OBITS

Les amis et connaissances de la famille BAYART-WACRENIER, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Monsieur Théodore-Joseph BAYART, sergent de sapeurs-pompiers, décédé à Roubaix, le 1er mars 1881, à l'âge de 50 ans, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux VIGILES qui seront chantées le mercredi 2 mars, à 5 h. 1/2, et aux CONVOI et SERVICE SOLENNELS, qui auront lieu le jeudi 3, à 9 heures, en l'église Saint-Martin, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, place du Trichon, 21.

Les amis et connaissances de la famille LAISNE-RIGOLLE, qui, par oubli, n'auraient pas reçue de lettre de faire part du décès de Monsieur Pierrd-Joseph LAISNE, pieusement décédé à Wattrelos, le 1er mars 1881, à l'âge de 66 ans sont priés de vouloir bien considérer le présent avis comme en tenant lieu et d'assister aux CONVOI et SERVICE SOLENNELS qui auront lieu le jeudi 3 courant, à 9 heures, en l'église de Wattrelos. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue Saint-Joseph.

Les amis et connaissances de la famille DESTROYES-DERMEZ, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Dame Marie-Catherine DERMEZ, veuve de M. Louis DESTROYES décédée à Roubaix, le 2 mars 1881, dans sa 50e année, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux VIGILES, qui seront chantées le jeudi 3 courant à 5 heures 1/2, et aux CONVOI et SERVICE SOLENNELS, qui auront lieu le vendredi 4, à 9 heures en l'église Notre-Dame, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue de la Chapelle-Carette, 72.

Les amis et connaissances de la famille BOET-FOURMENTRAUX, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de MONSIEUR Louis BOET, décédé à Roubaix, le 1er mars 1881, à l'âge de vingt-deux ans, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu, et de bien vouloir assister aux CONVOI et SALUT SOLENNELS, qui auront lieu le jeudi 3 courant, à 3 heures 1/2, en l'église Saint Martin, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue de Lille, 135.

Des OBITS seront chantés en l'église Notre-Dame, pour le repos de Dame Eugénie GRIMONPREZ, veuve de M. Jean-Baptiste CAVROIS, le samedi 5 mars, à 7 heures. Obit de la confrérie de Notre-Dame des Sept-Douleurs, à 7 h. 1/2, Obit de la confrérie des Trépassés. Mercredi 9 mars, à 7 h. 1/2, Obit de la confrérie du Rosaire vivant, à 8 h. Obit de la confrérie des Dames de Saint-Vincent-de Paul. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un OBIT SOLENNEL DU MOIS sera célébré en l'église Saint-Martin, à Roubaix, le jeudi 3 mars 1881, à 9 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Mademoiselle Félicie-Célestine DUPISRE, décédée à Roubaix, le 30 janvier 1881, dans sa 36e année. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Auguste-Ignace VALKENBURG, veuf de Dame Henriette LOSSON, décédé à Lille, le 1er mars 1881, à l'âge de 71 ans. CONVOI et SERVICE vendredi 4 mars, à 11 heures 1/4, en l'église St-Etienne, d'où son corps sera conduit au cimetière de l'Est pour y être inhumé.

L'assemblée rue de l'Arc, 11, à Lille.

OBIT : jeudi 17 mars à 11 heures. Les LAUDES à 10 h. 1/2. 19256

ÉPHÉMÉRIDE

MERCREDI 2 MARS. — *Cendres, saint Simplice, p.* — 1388. — ORDONNANCE POUR LE PAVAGE DES RUES DE PARIS.

Les principales rues de Paris furent pavées pour la première fois sous le règne de Philippe-Auguste. Le roi et les principaux bourgeois en firent alors seuls les frais.

Petit à petit on pava les grandes rues de la capitale et on imposa aux propriétaires la charge du premier pavage. Cet exemple fut suivi par les principales villes du royaume.

Correspondance

Les articles publiés dans cette partie du Journal n'engagent ni l'opinion, ni la responsabilité de la Rédaction.

Monsieur le Rédacteur,

On lit dans le numéro spécimen du nouveau journal le *Carabinier français* de Tourcoing, l'entreflet suivant :

« Lundi dernier un match de billard » avait lieu au *Café de la Gare*, rue de » la gare, à Tourcoing. La partie qui » était de 500 points était soutenue par 5 » amateurs de Roubaix et 5 amateurs de » notre ville, un public nombreux assis- » tait à cette séance qui a été des plus » intéressantes; après une lutte brillante » les Tourquennois sont restés vain- » queurs avec 22 points d'avance. »

Tous ces faits sont exacts. Mais on a oublié de mentionner un détail. C'est que ce match était une revanche; que la première partie avait eu lieu au café Soyez, grande place à Roubaix entre les mêmes ameteurs ; que par l'absence d'un Tourquennois la lutte avait été réduite à quatre contre quatre et que sur 400 points les amateurs de Roubaix étaient restés vainqueurs avec 104 points d'avance.

Nul doute qu'une belle doive avoir lieu et alors seulement il sera permis aux vainqueurs de chanter victoire.

Agréez etc.

Un amateur.

FAITS DIVERS

Le jeune Lemaître, l'assassin du petit Schaonenn, a été conduit ce matin, sur sa demande, dans le bureau de M. Macé. Il répond avec la plus grande lucidité aux questions qu'on lui pose, s'intéresse à ses parents et a demandé à écrire à sa mère, en s'inform ansi sa lettre ne serait point interceptée.

Outre la lecture des romans à laquelle il consacrait la plus grande partie de ses loisirs, il se livrait à la déclamation, récitant les tirades les plus pathétiques des drames du boulevard. Sa douceur, son intelligence, contrastent singulièrement avec l'audace et la forfanterie des Abadie et des Gilles. Il a tué pour tuer, sans aucune émotion.

M. Andrieux, préfet de police, ayant appris la situation nécessiteuse de la famille Schaonenn, a chargé le chef de la sûreté de lui faire parvenir la somme de 150 francs.

Ce matin, M. Macé a envoyé cette somme par un agent avec la lettre suivante :

« Monsieur,

» A l'occasion du malheur qui vous frappe, M. Andrieux, député, préfet de police me charge de vous faire transmettre la somme de 150 francs que le porteur de la présente vous remettra.

» Veuillez agréer, monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

» Le commissaire de police, chef du service de sûreté.

» MACÉ. »

Lemaître a reconnu hier, parmi ses co-détenus du Dépôt, Schmittgall, qui a tenté de tuer sa maîtresse dans la rue Lecourbe. « C'est une vieille connaissance, a-t-il dit ce matin à M. Macé. »

— M. Enrico Manzoni, fils d'Alessandro Manzoni, le célèbre romancier italien, auteur des *Fiancés*, vient d'être enfermé dans une maison de santé de Milan.

Il est atteint de la monomanie des grandeurs et des richesses.

M. Enrico Manzoni était depuis dix ans attaché à la bibliothèque de Brera.

— On annonce la mort de M. le comte Louis de Gourcy-Pagny, comte dignitaire du Saint-Empire, officier démissionnaire de 1830.

Le défunt était fils du comte de Gourcy page de la reine Marie-Antoinette. Il est mort dans sa soixante-quatorzième année, dans son domicile de la rue Nollet. Ses obsèques ont eu lieu hier mardi 1er mars, à midi très précis, en l'église Sainte-Marie des Batignolles.

On télégraphie de Marseille, 1er mars.

« Une des usines à huile Verminck, située boulevard de la Corderie, a brûlé cette nuit.

» L'immeuble, le matériel, les marchandises, étaient assurés par dix-sept compagnies pour trois millions.

» Aucun malheur à déplorer.

» La maison Verminck possède encore cinq grandes usines.

» C'est à deux heures que l'incendie a éclaté cette nuit à l'usine Verminck. Il n'en reste plus à cette heure que les murs. Le feu, activé par le vent et alimenté par les tourteaux de graines oléagineuses, a pris rapidement des proportions énormes.

» L'incendie ayant atteint les maisons contiguës, des mesures énergiques ont été prises pour l'empêcher de s'étendre. Actuellement il est circonscrit. Toutes les autorités sont accourues sur les lieux du sinistre. »

— Le parti des droits de la femme (*Woman's party*) vient de faire une manifestation que la presse américaine signale avec intérêt.

On pendait le 6 janvier, à Newark (New-Jersey), une femme allemande convaincue d'avoir assassiné son mari de complicité avec un ouvrier de celui-ci. Bien que le procès et la condamnation de cette femme eussent été très réguliers, la *Woman's suffrage Society* a protesté Dans une réunion tenue le 7, elle a adopté des résolutions pour les transmettre au gouverneur du New-Jersey. Les considérants sont curieux. En voici la traduction :

« Attendu que, dans tous les Etats de l'Union américaine, la loi tient les femmes pour mineures et les regarde comme incapables de déposer un bulletin de vote et de choisir des représentants au congrès ou à la législature ; et attendu qu'elles ne doivent pas être tenues pour strictement responsables de la violation des lois, alors qu'elles n'ont pas concouru à leur adoption, mais que la logique veut que, si on les traite comme des enfants à l'égard de l'exercice des droits civiques, on leur montre de l'indulgence dans l'application des pénalités, nous protestons, etc. »

Voici comment conclut la *Woman's suffrage Society* : « La présente protestation n'a pas pour but de revendiquer des égards spéciaux pour notre sexe ; mais nous désirons seulement signaler l'injustice et le malheur de notre situation actuelle, qui nous impose tous les fardeaux du citoyen sans nous assurer les avantages correspondants. »

TRIBUNAUX

Pour visites de noce.

M. Edmond de Morsan est un jeune gentilhomme de belle mine et d'habitudes élégantes. Un jour il alla commander chez M. Godchaux une voiture.

— Désirez-vous, monsieur, acquitter la facture? lui demandèrent en chœur les deux négociants.

— Mais... non... au contraire. (Est-ce la peine d'avoir un joli nom et des habits de bon faiseur, pour être interpellé de la sorte?)

— C'est que, monsieur...

— Ah! je vais vous dire. Je vais me marier. Vous comprenez, comme dit mon père, un homme bien né ne peut pas faire sa cour en omnibus... Je paierai après le mariage.

Les marchands sourirent. Mais ils ne furent pas convaincus.

— Mon Dieu! monsieur, nous voyons bien qui vous êtes, et nous serions très heureux de mériter votre confiance si M. votre père...

— Il suffit! Je vous apporterai une lettre de mon père le marquis.

Le jeune homme apporta en effet une lettre de son père :

« Paris, 2 janvier 1879.

» Je crois, comme vous, mon fils, que vous êtes complètement dans le vrai. Il est évident que, dans votre position de nom, vous ne pouvez faire votre cour en omnibus et autres voitures de ce genre.

» Sans vouloir éblouir par un luxe inutile, il faut faire les choses d'une manière très convenable et traiter de la manière la plus sérieuse et la plus avantageuse a vos intérêts.

» La personne devra vous fournir un bon carrossier et une voiture légère à prix débattu entre vous et d'avance, afin qu'il n'y ait pas de surprise, ni d'une part ni de l'autre. Et il faut bien spécifier que le payement de cette fourniture ne sera fait qu'après votre mariage, qui, je l'espère, ne tardera pas. Il faut aussi spécifier qu'en cas de non réalisation de cet acte, il vous serait loisible de ne pas acquérir cette fourniture, mais que vous seriez obligé de payer le temps couru et le travail fait, à l'amiable.

» Que Dieu vous guide, mon fils, et exauce ma prière!

» Etablissez-vous.

» Votre père,
» Marquis de MORSAN. »

Les fournisseurs reconnurent là le style d'un grand seigneur, et fournirent ce qu'on voulut. Le bon carrossier et la voiture coûtèr